

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 129-23 C

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de directeur de la communication

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 45

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffernat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

• conseillers excusés : 14

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 129-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de directeur de la communication**

Philippe Gamen en l'absence de Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de directeur de la communication est à pourvoir.

Ce poste a pour objet de proposer la stratégie globale de la communication, de la mettre en œuvre en supervisant la coordination des actions et leur évaluation et veiller à la cohérence des messages diffusés au sein de l'agglomération et en externe à l'égard des différents publics.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement	Catégorie A – cadre d'emplois des attachés
Missions confiées à l'agent	Elaborer et guider la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication - Identifier les enjeux de communication, analyser les besoins et l'image de l'agglomération auprès des publics - Cibler les messages en fonction des supports de communication et des publics - Identifier les tendances d'évolution et les expériences innovantes en matière de communication - Elaborer et développer une stratégie de communication afin d'accompagner les choix de l'exécutif de la collectivité Diriger et manager les effectifs et les moyens de la direction - Définir les besoins du service et les compétences associées - Définir les missions et objectifs prioritaires ainsi que les résultats attendus des collaborateurs - Contrôler la gestion budgétaire et comptable, et l'exécution des marchés publics Organiser, coordonner et diffuser les informations relatives aux politiques publiques - Concevoir la stratégie de communication adaptée au développement des projets ou événements - Etre garant du respect de la ligne éditoriale et de sa bonne diffusion - Superviser la conception et la mise en œuvre la ligne éditoriale des publications et supports (presse, web, etc.) - Rédiger et revoir les communiqués de presse - Superviser et organiser des conférences de presse - Piloter, concevoir et organiser des événements Gérer la communication de crise - Organiser et gérer la communication en situation d'urgence - Rédiger des communiqués - Coordonner les relations avec la presse et les médias
Rémunération de l'emploi	Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de directeur de la communication est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme de formation supérieure en communication,
- expérience professionnelle minimale de plusieurs années sur un poste similaire,
- maîtrise de la communication et des outils associés,
- maîtrise des enjeux du marketing territorial et de la promotion du territoire,
- maîtrise des techniques de communication et de négociation,
- connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- travail en transversalité et en mode projet,
- capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction,
- compétences managériales éprouvées,
- bonne résistance au stress,
- adaptabilité et flexibilité,
- discrétion et respect de la confidentialité, éthique et déontologie,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **129-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de directeur de la communication

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29471H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29471H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023